

<p style="text-align: center;">Intervention en ouverture du colloque AFCDE sur les PPP en Chine Alain Chouan, Chef du bureau Asie-Océanie - Direction générale du Trésor</p>
--

I. L'économie chinoise représente une opportunité pour le développement des Partenariats public-privé, et ce à plusieurs titres :

A. Il y a en Chine des besoins énormes, dans de nombreux domaines qui se prêtent bien aux PPP : infrastructures, développement urbain, santé ou les « *utilities* » (services aux collectivités dans les domaines de la gestion de l'eau, des déchets ou de l'électricité)

- Le défi de l'urbanisation : la population urbaine en Chine croît de 10 % par an depuis 30 ans ; aujourd'hui taux d'urbanisation de 56 % ; il devrait dépasser les 70 % à horizon 2035 ; la Chine compte déjà 50 villes de plus de 2 M hab. et aura 100 millions de nouveaux citoyens à absorber d'ici 2020 ;
- Un défi transversal aussi, lié au « verdissement » des infrastructures et de l'économie ; c'est un objectif très exigeant fixé par le 13^e plan quinquennal (adopté au mois de mars) en matière de réduction des émissions de CO₂ ; une nécessité liée au défi majeur de la pollution, pour lequel la pression de l'opinion publique est de plus en plus forte, ce qui génère un vrai volontarisme politique. On trouve également dans le 13^e plan quinquennal des objectifs de renforcement d'une gestion intégrée de l'environnement (limitation des rejets et déchets, contrôle des risques, renforcement des capacités de contrôle...) ; autant de domaines qui favorisent une approche globale façon PPP ;
- Autre enjeu majeur en Chine, celui du vieillissement de la population et du développement d'infrastructures de santé avec, à terme, la perspective d'une amélioration de la protection sociale ;
- Enfin, les besoins en infrastructures concernent aussi les transports, avec des perspectives ambitieuses pour couvrir les différentes échelles des conurbations et développer les dessertes aériennes, ferroviaires et les transports urbains.

B. La situation actuelle de l'économie chinoise - en phase de rééquilibrage - ne remet pas en question ces besoins d'investissement lourds.

- Un contexte économique chinois complexe :
 - Ralentissement en cours de la croissance économique

- Cible affichée par le plan quinquennal, de doublement du PIB entre 2010 et 2020, qui permettrait d'atteindre la « *société de petite aisance* » promise par Deng Xiaoping ;
 - Une volonté affichée de rééquilibrage du modèle économique, pour passer d'un modèle basé principalement sur les exportations et les investissements vers un modèle reposant davantage sur la consommation intérieure ;
 - Autre source de préoccupation, l'évolution de la dette des collectivités locales et des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, avec un ratio d'endettement de l'économie passé de 150 % en 2008 à 230 % en 2015, suite à un recours massif au crédit pour financer l'investissement ;
 - Enfin, la nécessité des réformes à conduire, nombreuses, pour traverser et réussir la mutation économique : hausse des salaires, libéralisation des taux d'intérêt, réforme des entreprises d'Etat et du secteur bancaire, réforme du système de protection sociale.
- La situation n'est donc pas évidente pour les autorités, qui doivent piloter finement ce rééquilibrage, tout en répondant aux défis dont nous avons parlé sur les enjeux du développement et les infrastructures.

C. Les infrastructures font aussi partie intégrante de la projection de la Chine à l'extérieur de son territoire :

- Les « nouvelles routes de la soie » : annoncées en septembre 2013 par le président Xi Jinping, concept très englobant, conceptuellement et géographiquement, qui désigne surtout une stratégie de développement des échanges commerciaux entre la Chine et le reste de l'Eurasie, en incluant l'Asie du sud-est, les pays du Golfe, l'Afrique et l'Europe, via le développement des routes terrestres et maritimes et des voies aériennes. Il s'agit de favoriser la connectivité, à tous les niveaux : transports, énergie, échanges humains, numérique...
- Le partenariat franco-chinois en pays tiers : initiative politique lancée par les 2 Premiers ministres en 2015, avec pour objectif de faciliter des partenariats entre entreprises chinoises et françaises sur des projets communs en Afrique et en Asie, principalement. Les modalités de ce type de partenariats sont en cours de définition. Même si le thème du colloque porte sur les PPP en Chine, les partenariats franco-chinois sur des projets à l'extérieur de la Chine sont aussi une occasion d'exporter notre modèle de PPP sur des marchés tiers.

II. Comment appréhender la thématique PPP dans le cadre de notre relation bilatérale avec la Chine ?

A. Une relation économique bilatérale forte

- Densité des échanges commerciaux : 177 M EUR sont échangés chaque jour avec la Chine ; nos exportations ont augmenté de près de 11 % en 2015 (contre 4 % en moyenne sur le reste du monde) ;
- Présence française en Chine : les entreprises françaises sont très bien représentées en Chine où elles génèrent près de 600 000 emplois (Eurostat classe la France au 1^{er} rang des employeurs européens en Chine, avec une forte dynamique des investissements français en Chine sur la dernière décennie). Malgré le ralentissement de la croissance, les entreprises françaises trouvent en Chine des opportunités nouvelles d'investissement, notamment dans le secteur du développement durable, de la santé, des services à la personne ; A noter également que leur positionnement géographique se diversifie : ce n'est plus seulement les régions côtières mais aussi l'intérieur du pays (Chengdu, Wuhan...)
- Enfin, et pour revenir aux secteurs qui se prêtent le mieux aux PPP, ce sont pour la plupart, des domaines d'excellence de nos entreprises qui ont un savoir-faire et une expertise bien adaptés aux besoins chinois et qui sont déjà très bien implantées en Chine, qu'il s'agisse du traitement de l'eau et des déchets, du secteur ferroviaire (composants, matériel roulant, exploitation des lignes, ingénierie et planification), des véhicules à énergies nouvelles, du bâtiment ou de l'efficacité énergétique.

B. Une relation bilatérale qui s'appuie aussi sur un cadre institutionnel dense et structuré

- La direction générale du Trésor y joue un rôle de premier plan s'agissant des domaines économiques et financiers :
 - La DG Trésor a un champ d'action large, celui de la politique économique et des relations économiques et financières à l'international : des problématiques qui nous amènent à travailler étroitement et quasi-quotidiennement avec la Chine : accès au marché, investissements, analyse de la situation macroéconomique et des prévisions de croissance, négociations commerciales, travaux du G20 (dont la Chine assure cette année la présidence), soutien aux secteurs prioritaires à l'export, coopération financière, rôle de la place financière de Paris dans l'internationalisation du RMB...

- Elle est aussi un guichet d'écoute et d'appui aux entreprises, notamment au travers de la mobilisation de nos outils de financement public pour soutenir les entreprises dans leurs projets à l'export.
- Elle prépare et gère le dialogue institutionnel avec la Chine s'agissant des thématiques économiques, financières et commerciales :
 - Préparation des visites officielles (nombreuses et de haut niveau : PR chinois en France en mars 2014, notre PM en Chine en janvier 2015, LI Keqiang, le PM chinois, en France en juin 2015, puis le PR français en Chine en novembre 2015) ; la fréquence de ces visites prouve la force de notre relation. Guidées par la recherche d'avancées concrètes, elles sont autant d'occasions d'échanger avec nos partenaires chinois, de développer de nouveaux partenariats et de valoriser le savoir-faire de nos entreprises ;
 - Des instances de dialogue spécifiques sur les thématiques économiques et financières : commission mixte franco-chinoise, Dialogue économique et financier de haut niveau entre Michel Sapin et le VPM MA Kai. Ces enceintes annuelles fonctionnent très bien et permettent d'aborder tous les grands thèmes de notre relation bilatérale et d'évoquer les coopérations sectorielles auxquelles sont associées nos entreprises, et les coopérations entre administrations ;
- Parmi les coopérations sectorielles bilatérales, un focus sur le secteur de la ville durable, potentiellement très porteur pour le développement des PPP :
 - La France s'est engagée dans trois projets de ville durable à Chengdu, Shenyang et Wuhan qui ont vocation à constituer des vitrines des savoir-faire de la filière française de la ville durable dans ses multiples dimensions (énergie, environnement, transports...). Ils font l'objet d'accords bilatéraux intergouvernementaux créant un cadre de concertation et de pilotage entre autorités chinoises et françaises, permettant ainsi aux entreprises françaises de disposer d'une plus grande visibilité. Ces différents projets sont en cours de planification et très en amont de contrats réels pour les entreprises françaises.